

**Réponse de Monsieur Jacques Auxiette,
Ancien président du conseil régional Pays de la Loire**

**au rapport d'observations définitives de la chambre
régionale des comptes Pays de la Loire**

en date du 7 mars 2019

07/03/2019

Jacques Auxiette

Ancien Président du Conseil Régional

2004-2015



Monsieur le Président

Chambre régionale des Comptes

J'ai pris connaissance avec une grande attention des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Elles appellent de ma part un certain nombre de remarques et de précisions.

Je commencerai par l'axe 5 des investigations, l'analyse de la trajectoire financière, c'est-à-dire la dernière partie du rapport qui me semble pourtant essentielle.

La Région des Pays de la Loire est une Région dont la croissance démographique est très forte, notamment pour les Lycées,

Une Région dont le taux de chômage est le plus faible,

Cette réalité ne dépend pas du seul Conseil Régional, mais elle a nécessité et justifié des investissements importants, résultants de choix politiques assumés :

- pour l'éducation et la formation notamment pour les lycées et les Centres de Formation ;
- pour l'économie, l'innovation, l'ouverture internationale, l'aménagement du territoire ;
- pour les Services Publics, le Ferroviaire, la Santé, les Solidarités ;

Plus de trois milliards d'investissement ont nécessité des emprunts et donc une augmentation de la dette, mais je rappelle qu'à la différence de l'Etat, le Conseil Régional comme toutes les Collectivités Locales n'emprunte que pour financer les investissements.

Vous soulignez à juste titre :

- la Région se caractérise par des produits et charges par habitants nettement plus faibles que la médiane,
- elle dégage une Capacité d'autofinancement plus élevée ;
- la DGF par habitants est la plus faible des Régions ;
- La fiscalité locale directe est très faible
- le ratio charges de personnel/produit de gestion est parmi les plus faibles
- la capacité de désendettement;fin 2015, à la fin de mes deux mandats, était de 5,4

Tout cela dans un contexte national que je tiens à rappeler :

- un mandat à durée variable : de 4 ans à presque 6 ans ;
- avec l'hypothèse d'une fusion avec les départements ;

-avec des compétences à géométrie variable ;

-avec un périmètre régional incertain, voir un démantèlement de la Région !

Dans ces conditions, l'Assemblée Régionale et les Services du Conseil Régional me semblent avoir rempli le mieux possible leur mission, et dans ce climat de défiance actuelle vis-à-vis des institutions et des élus du peuple, le reconnaître me semble démocratiquement utile, même si bien évidemment observations, contrôles, recommandations sont absolument nécessaires.

Sur le pilotage politique et l'organisation des services, c'est contrairement aux affirmations du rapport, le déclouonnement, la transversalité, et la délégation qui ont prévalu pour les services et les élus. Les décisions politiques orientant l'action régionale, leur modalité de mises en œuvre mais aussi leur suivi et leur évaluation ont été, me semble-t-il, efficaces.

Sur le système d'information pour lequel des marges de progrès sont indispensables, je voudrais évoquer la situation en 2004. Le directeur du SI est devenu à sa demande responsable des collaborateurs du groupe des élus présidé par Mr F. Fillon. Le recrutement de son remplaçant a été laborieux et désastreux

Sur l'externalisation de certaines prestations, je ne partage pas la position de principe du rapport, il ne s'agit en aucun cas du démantèlement et de l'affaiblissement des services du Conseil Régional.

Quant à la proposition d'installer des badgeuses, elle ne m'a jamais semblée pertinente ni au siège ni dans les Lycées.

Sur l'action économique et les initiatives prises suite à la crise de 2008, elles ont été élaborées après une large concertation avec les partenaires sociaux, les Chambres Consulaires, les branches professionnelles, le CESER, la Place Financière de Nantes et adoptées à l'unanimité du Conseil Régional.

Trois axes principaux concernant l'action économique :

-Protéger l'outil de travail et donc l'existence des entreprises ;

-Protéger le Contrat de Travail éviter les licenciements par la formation des salariés, pour une meilleure qualification ;

-Lancer deux emprunts obligataires pour répondre aux besoins de financements des investissements, réorienter l'épargne régionale, et redonner confiance en l'avenir en identifiant les investissements.

L'appréciation portée sur les P2RI relève du jugement d'opportunité. En matière d'aides économiques, je considère qu'il a été tout à l'honneur du Conseil Régional de proposer aux acteurs un dispositif offensif alors que les financements bancaires aux entreprises s'étaient fortement raréfiés. Le taux de perte de ce dispositif (avance remboursable) aura au final, été bien inférieur aux dispositifs traditionnels de subventions, il n'y a pas de retour financier vers la Région dans le cas des Subventions. Enfin le fait que le versement de l'avance par la Région ait toujours été conditionné au parallélisme des formes avec les cofinanceurs privés, montre que la logique d'intervention était très cadrée. Ce dispositif évitait, contrairement à ce que sous-entend le rapport, que la Région finance massivement des entreprises en difficulté structurelle.

Concernant la politique des PRI, je pourrais aussi évoquer, les 500 projets pour les territoires et la politique des Contrats de Territoires. Il y a sans aucun doute des améliorations nécessaires, mais je voudrais expliciter l'esprit de ces politiques, car hélas cette réflexion est dramatiquement d'actualité.

J'ai, à la suite du lancement de la politique des pôles de compétitivité, considéré que la démarche devait pouvoir s'appliquer à tout le territoire et pas seulement aux agglomérations disposant d'Université et de centres de Recherche et qu'il fallait partout faciliter les initiatives, la créativité, la culture de la responsabilité à partir de ce que j'ai souvent appelé les pépites territoriales, portées par les entreprises, les élus, les établissements de formation. Ainsi sont nées les PRI.

Pour les 500 projets il s'agissait de faciliter les initiatives d'au moins deux acteurs locaux, souvent dans les petites communes pour encourager les coopérations, les mutualisations au service du développement territorial.

Le Conseil Régional est avant tout un facilitateur pour le développement de tous les territoires et pour lutter contre le sentiment d'abandon. Mais les procédures doivent être simples et rapides.

Sous ma responsabilité, j'ai toujours été vigilant pour que l'institution régionale ne se transforme pas en une super bureaucratie régionale.

Pour les Contrats de territoires, le cadre doit s'adapter à l'extrême diversité et donc aux besoins de chaque territoire : aucun protocole, aucune procédure uniforme ne peut répondre à cette réalité complexe.

Concernant les actions scolaires, dans un contexte de forte croissance démographique et en étroite relation avec le Rectorat tous les jeunes ont été accueillis dans de bonnes conditions dans un lycée, ou un CFA ce qui est essentiel. Lorsque l'Etat a transféré cette compétence, les exigences exprimées à l'égard de la Région, sur le coût des filières, sur les inventaires, sur la gestion des fluides, sur les critères de subvention, sur les dotations en personnels non enseignants n'ont jamais été effectives. Cependant au fil des années, les élus et les services de la Région avec le Rectorat et les chefs d'établissements, ont adapté les dispositifs ; gestionnaires et intendants sont restés fonctionnaires d'état sous l'autorité d'un Proviseur lui-aussi fonctionnaire d'état.

Un principe a toujours guidé mes priorités et mes méthodes, ne pas remplacer un jacobinisme d'Etat par un jacobinisme régional. Si la réalité des coûts est bien évidemment un critère important dans les modalités des prises de décision, ce n'est pas le seul critère qui doit déterminer les choix de politiques publiques.

A propos d'Ordipas, réduire cette politique de formation, d'égalité, de solidarité et de pouvoir d'achat à une imputation budgétaire me semble réducteur.

Concernant le contrôle des satellites, le rapport mentionne à nouveau les structures de gestion de Fontevraud, que je présidais et dans lesquelles toutes les composantes politiques étaient représentées ; elles étaient et sont toujours conformes aux Conventions signées avec le Ministère de la Culture.

L'actualité nous rappelle que les questions de mobilité sont importantes pour la vie quotidienne des habitants, pour leur pouvoir d'achat, pour la transition énergétique et écologique. C'est pourquoi plus d'1,3 milliard sur la période ont été affectés à des interventions financières déterminantes sur le réseau.

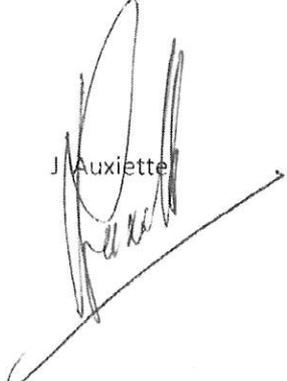
Une mention particulière concerne l'ouverture de Nantes –Chateaubriant, faite pour répondre à une recommandation de la Commission d'Enquête Publique demandant à juste titre que l'aéroport de NDDL soit desservi par le train.

La nouvelle convention en vigueur montre un changement vis-à-vis des abonnés ; notre choix était différent : favoriser les transports collectifs, améliorer le pouvoir d'achat des salariés et compléter par des tarifs sociaux.

J'ai été auditionné par la Cour des Comptes sur les petites lignes dont on disait qu'il fallait supprimer 9000 km sur les 30000 de voies ferrées ; la encore l'actualité impose un regard différent.

Au-delà des légitimes recommandations que mes successeurs prendront en compte, dans cette période d'extrême défiance, les améliorations de la gestion publique doivent être sans cesse recherchées, mais les formulations ne doivent pas entretenir ce climat de suspicion généralisée, alimentant le populisme ambiant.

J. Auxiette

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Auxiette', is written over a printed name 'J. Auxiette'. The signature is stylized and somewhat illegible. A long, thin horizontal line is drawn below the signature, extending from the left side of the signature towards the right.